



Femmes dans l'Emploi Informel :  
Globalisation et Organisation



Rôle majeur des femmes dans la récupération et le recyclage des déchets à Mbeubeuss. Photo par Lucia Fernandez

---

---

---

<b>Introduction et Approche Méthodologique</b>	<b>2</b>
I. Système de gestion des déchets à l'échelle de la ville et diagnostic du système par les acteurs	3
II. Contexte Géographique de la décharge de Mbeubeuss	8
III. Profil des récupératrice.eur.s	10
IV. Environnement de travail des récupératrice.eur.s	12
V. Structure organisationnelle des récupératrice.eur.s	14
VI. Rôle des récupératrice.eur.s dans le système de gestion des déchets	15
<b>Recommandations</b>	<b>19</b>
<b>Bibliographie</b>	<b>22</b>
<b>Annexe 1</b>	<b>24</b>
<b>Annexe 2</b>	<b>25</b>
<b>Liste des Tableaux et Figures</b>	
Carte 1. Situation de la décharge de Mbeubeuss dans l'agglomération dakaroise	8
Carte 2. Localisation des récupératrice.eur.s à Mbeubeuss	9
Figure 1. Le village de Darou	9
Figure 2. Lieu de vente, de stockage, de tri et de repos	9
Figure 3. Liste des matériaux selon le choix préférentiel de récupération	11
Figure 4. Revenu mensuel (en millier) selon les saisons et les sexes	12
Figure 5. Localités d'origine des récupératrice.eur.s	17
Tableau 1. Répartition des récupératrice.eur.s selon les secteurs d'activités passés des récupératrice.eur.s	10
Tableau 2. Fréquence de la vente des matériaux récupérés	11
Tableau 3. Lieux de tri des ordures à Mbeubeuss	13
Tableau 4. Facteurs explicatifs du ressenti	13
Tableau 5. Motifs de non adhésion à « Bokk Diom »	14

---



---

WIEGO (Femmes dans l'Emploi Informel : Globalisation et Organisation) est un réseau mondial qui œuvre à la sécurisation des moyens de subsistance des travailleurs pauvres, notamment les femmes, dans l'économie informelle. En avril 2018, WIEGO a lancé un nouveau projet intitulé « Réduction des déchets dans les villes côtières grâce au recyclage inclusif (ReWCC) » pour soutenir les organisations de récupératrice.eur.s de déchets dans trois villes côtières qui sont Buenos Aires (Argentine), Dakar (Sénégal) et Accra (au Ghana). Il vise non seulement à renforcer l'organisation et la représentation de leurs membres, mais aussi à assurer des moyens de subsistance plus sûrs et plus durables aux récupératrice.eur.s de déchets en les intégrant dans les systèmes municipaux de gestion des déchets solides.

La réalisation de ce projet s'appuie sur une étude de base portant sur les récupératrice.eur.s de déchets en relation avec le système formel de gestion. L'étude a été menée par le Laboratoire de Géographie Humaine (LaboGéHu) de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar, entre octobre 2018 et février 2019, dont la mission s'appuie sur deux volets :

1. Produire une évaluation et des points de référence :
  - Documenter les systèmes de gestion des déchets formels et informels de l'agglomération dakaroise ainsi que les politiques, lois, règlements et pratiques sociales qui les concernent à partir d'une revue de la littérature.
  - Dresser le profil socioéconomique et organisationnel des récupératrice.eur.s de Mbeubeuss (de l'association des récupérateurs Bokk Diom) ainsi que l'état des risques sanitaires et professionnels à partir de l'analyse de données des enquêtes de terrain.
2. Préparer l'énumération des récupératrice.eur.s de la décharge de Mbeubeuss :
  - Elaborer la méthodologie de l'énumération,
  - Collecter des données individuelles sur toute l'étendue de la décharge, son emplacement ainsi que les types d'activités et de déchets manipulés.
  - Faire l'analyse des informations recueillies dans le cadre d'enquêtes et d'une revue documentaire.

**L'approche méthodologique**, quant à elle, repose sur une méthode d'analyse croisée de données qualitatives, quantitatives et spatiales.

**La collecte de données qualitatives** comprend dans un premier temps, la revue de la littérature, la conduite d'entretiens auprès des parties prenantes de la gestion des déchets et l'observation des pratiques au niveau de la décharge. Dans un second temps, on cherche à mieux comprendre les systèmes de gestion des déchets solides, les partenariats, le rôle des récupératrice.eur.s et les stratégies de valorisation. Puis, un guide d'entretien à l'endroit des acteurs institutionnels autour de certains thèmes est administré. En revanche, le guide élaboré à l'intention des concessionnaires se focalise sur le transport, le transfert et le traitement des déchets à la décharge. Quant au guide de l'association des récupératrice.eur.s, il cherche à collecter des informations sur tout ce qui concerne cette profession. Les entretiens se sont déroulés dans les mois de décembre 2018 et de janvier 2019<sup>1</sup>.

**La collecte de données quantitatives** sur les récupératrice.eur.s s'est effectuée en deux phases : une énumération et une brève enquête auprès des récupératrice.eur.s présent.e.s à la décharge en procédant à leur géolocalisation. Cela a permis d'identifier 1584 récupératrice.eur.s à Mbeubeuss.

---

<sup>1</sup> Cf. annexe pour la liste des parties prenantes enquêtées.

Cependant, ce nombre n'est pas exhaustif compte tenu de la variation saisonnière du travail ainsi que le fait que de nombreux récupérateur.eur.s étaient absents du site pour diverses raisons. Toutefois, ce chiffre a servi de base d'échantillonnage pour la collecte des données socioéconomiques et organisationnelles sur les récupérateur.eur.s. En tout, des enquêtes individuelles ont été menées auprès de 99 récupérateur.eur.s. L'enquête quantitative a fait l'objet d'une analyse statistique descriptive uni, bi et multi-variée.

**L'analyse spatiale** mobilise les données cartographiques de l'énumération et celles portant sur les circuits de collecte recueillies auprès de l'Unité de Coordination de la Gestion des Déchets solides (UCG). Les données qualitatives ont été exploitées de manière thématique.

Le présent rapport s'articule autour du système formel de gestion des déchets, et le diagnostic du système par les acteurs s'appuie sur l'analyse des éléments suivants : (I) le contexte géographique de la décharge de Mbeubeuss (II), le profil des récupérateur.eur.s (III) l'environnement de travail des récupérateur.eur.s (IV) ainsi que de leur structure organisationnelle (V) et leur rôle dans le système de gestion des déchets (VI) pour terminer par des recommandations.

## I. Le système de gestion des déchets à l'échelle de la ville et diagnostic du système par les acteurs

Les déchets sont régis par plusieurs textes cadres qui en codifient la nature, la gestion, les compétences, l'organisation et le financement de leur gestion. Dans ce sens, le Code de l'environnement définit la nature et les modes de gestion des déchets. Ces derniers sont définis comme « Toute substance solide, liquide, gazeuse, ou résidu d'un processus de production, de transformation, ou d'utilisation de toute autre substance éliminée, destinée à être éliminée ou devant être éliminée en vertu des lois et règlements en vigueur ». Ce Code définit également deux niveaux de gestion des déchets :

- Un premier niveau, plutôt classique, qui consiste à la collecte, le transport, le stockage, le recyclage et l'élimination des déchets y compris la surveillance des sites d'élimination.
- Le second niveau, qui inclut la dimension de la durabilité, est dite « Gestion écologiquement rationnelle des déchets comme toutes mesures pratiques permettant d'assurer que les déchets sont gérés d'une manière qui garantisse la protection de la santé humaine et de l'environnement contre les effets nuisibles que peuvent avoir ces déchets ».

La tutelle de la gestion varie en fonction de la nature des déchets :

- **Le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement**, à travers l'Office National d'Assainissement du Sénégal (ONAS), gère les déchets liquides,



Ramassage et pré-collecte dans la Cité de Liberté par un charretier. Photo par Taylor Cass Talbott

- 
- **Le Ministère de l'Environnement** prend en charge les déchets industriels,
  - **Le Ministère de la Santé** s'occupe des déchets hospitaliers dangereux (biomédicaux),
  - **Le Ministère en charge de l'Aménagement du territoire et des Collectivités Locales** a la tutelle de la gestion des déchets solides municipaux (ordures ménagères).

Au niveau de la région de Dakar, la gestion des déchets connaît une instabilité et cela en fonction de la succession des acteurs politiques. Ainsi, les structures CADAK (Commune d'agglomération de Dakar) et CAR (Communauté d'agglomération de Rufisque), opérant de façon indépendante au départ, finissent par se réunir dans le programme de 2009-2011 sous le dénominateur CADAK-CAR.

Pour un bref aperçu historique : le régime socialiste avait cherché à contrôler ces compétences en créant des sociétés d'État (SIAS, SOADIP). La responsabilité institutionnelle de la gestion des déchets solides revient alors aux collectivités locales. La loi n° 96-07 du 22 mars 1996 portant transfert de compétences aux collectivités locales et son décret d'application n° 96-1134 du 27 décembre 1996 précisent que la commune gère les déchets produits dans son territoire. Avec l'alternance politique des années 2000, il y a eu une volonté de substituer les municipalités et autres acteurs par des entités non-gouvernementales. Une première gestion avec Alcyon a donc été initiée, succédée par AMA international et, enfin, VEOLIA. En 2011, la SOPROSEN est instituée par le Décret n° 2011-329 du 16 mars 2011 donnant lieu à la création, puis la réorganisation de l'Agence pour la propreté du Sénégal (APROSEN) en application de la loi n° 2011-17 du 30 août 2011. Celle-ci se voit ensuite abroger par la loi n° 2012-27 du 12 décembre 2012 après la dissolution de l'APROSEN. La SOPROSEN voit alors le jour. Dans la phase de transition entre la suppression de l'APROSEN et la mise en place de la SOPROSEN, une Unité de Coordination de la Gestion des déchets solides est créée par arrêté n° 012551 du 17 novembre 2011, sous l'Autorité du Ministre d'Etat, du Ministre de la Culture, du Genre et du Cadre de Vie. Cet organe qui devait avoir un caractère temporaire à l'origine, est compétent depuis 2015 dans la gestion des déchets solides municipaux suite au retrait de cette compétence à l'Entente CADAK-CAR.

Le décret n° 2015-1703 du 26 octobre 2015 a transféré le programme de gestion des déchets solides urbains de la Région de Dakar à l'UCG placée sous la tutelle du Ministère de la Gouvernance locale, du Développement et de l'Aménagement du Territoire, en vue d'assurer, correctement, la continuité du service public de propreté.

La dimension environnementale de la gestion des déchets, et en particulier celle des déchets solides, apparaît à travers le rôle du Ministère de l'Environnement. La Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés (DEEC) dispose d'une mission de surveillance et de gestion de l'environnement. Celle-ci veille à une bonne gestion des déchets solides pour la préservation du cadre de vie des populations et à l'application des textes réglementaires. Elle participe, en tant qu'acteur du secteur de l'environnement, à l'élaboration des plans ou programmes de gestion des déchets. La DEEC se charge notamment de la partie surveillance des impacts environnementaux liés aux déchets, de la mise en œuvre des plans de gestion environnementale et sociale élaborés en vue de prendre en compte les impacts liés à la gestion des déchets solides.

Le Comité National sur les Changements Climatiques (COMNACC) ne dispose pas d'attribution en matière de gestion des déchets solides. Mais ce secteur constitue l'un de ses domaines d'actions prioritaires dans le cadre de la mise en œuvre des politiques d'atténuation de l'impact du changement climatique et en particulier la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

**Le cadre organisationnel et technique de mise en œuvre de la gestion** s'appuie sur trois acteurs clés : l'Unité de Coordination et de Gestion des déchets solides (UCG), les collectivités locales et les prestataires de services dont les concessionnaires et les bureaux d'étude.

**L'Unité de Coordination et de Gestion des déchets solides (UCG) constitue**

aujourd'hui le bras technique de l'État sur les aspects opérationnels et stratégiques de la gestion des déchets solides ménagers. Sa mission est d'élaborer la stratégie nationale de gestion intégrée et durable des déchets, d'accompagner et de renforcer les capacités des collectivités locales en matière de gestion durable des déchets, de mettre en œuvre les programmes de gestion, de valorisation et de traitement des déchets mais aussi de contribuer à la mobilisation sociale en faveur de la salubrité.

Elle est placée sous la responsabilité d'un coordonnateur et est composée d'un cabinet, un service technique et un service administratif. Son service technique comprend des coordinatrice.eur.s de pôles et des coordinatrice.eur.s départementaux. L'UCG ne fait pas que l'exploitation primaire des déchets, c'est-à-dire la collecte, le transport et la mise en décharge mais procède aussi à des étalements des ordures à Mbeubeuss et à la réfection des plateformes évolutives, avant l'hivernage.



*Journée de collecte à Yoff, les femmes des pêcheurs appuient le processus. Photo par Maguette Diop*

**Les Collectivités locales** comprennent la Communauté d'Agglomération de Dakar (CADAK), les Villes de Dakar, Pikine, Guédiawaye et Rufisque, ainsi que l'Agence de Développement Municipal (ADM) qui vient en appui aux collectivités locales. La ville de Dakar dispose de trois directions qui ont un volet lié à la gestion des ordures : la Direction des Services Techniques, notamment la Division de la Propreté et de l'Assainissement ; la Direction de la Planification et du développement Durable et la Direction de l'Action sociale et sanitaire. La gestion des déchets occupe une place centrale dans la réflexion de la Direction de la Planification du développement Durable même s'il y a une substitution de l'État à la ville.

**Pour ce qui est de la ville de Dakar:** la Communauté Urbaine de Dakar et l'Entente CADAK-CAR. La CADAK regroupe les trois villes de Dakar, Pikine et Guédiawaye et les collectivités locales du Département de Rufisque. L'équipe administrative de l'Entente CADAK-CAR existe toujours mais l'État lui a enlevé la gestion des ordures ménagères. Les services techniques de la Division de la Propreté et de l'Assainissement ont signé des contrats avec des concessionnaires pour appuyer les communes dans le cadre d'*opérations coup de poing*. La ville de Dakar fait un travail de sensibilisation auprès des populations sur la gestion de l'environnement, sur l'amélioration du cadre de vie. **La Ville de Pikine** n'a pas d'attribution en matière de gestion des déchets. Cette dernière est gérée par l'UCG. **La ville de Rufisque** prend en charge le curage des canaux. Ses actions consistent à la mise en place de seaux découpés accrochés aux poteaux électriques tous les 50 mètres pour maintenir propreté de la rue.

**L'Agence de Développement Municipal (ADM)** a pour rôle l'appui institutionnel des collectivités locales. Ses interventions sont centrées sur l'appui institutionnel des collectivités locales



dans l'exercice de leurs compétences, la gouvernance, aussi bien que la mise en place de structures intercommunales.

**Le PACASEN** est un projet de réforme, surtout en matière de gouvernance, dont l'accent est mis sur la gestion des compétences locales dont les déchets, et constitue une mesure d'accompagnement. Par conséquent, **l'ADM** aide à la prise en charge des compétences d'intercommunalités, dont celle de la gestion des déchets, dans le cadre du PRECOL. L'ADM vise également la réorganisation du système : un plan de reconversion de Mbeubeuss en espace vert y étant prévu. Elle aide également à la mobilisation de financement des bailleurs notamment autour de la reconversion de la décharge de Mbeubeuss.

### **Les concessionnaires de transport des déchets**

: Pour la gestion quotidienne des déchets, l'UCG fait appel à des concessionnaires qui louent les véhicules avec chauffeur et fournit le personnel de prestations. La tonne de déchet est facturée à 7500 francs CFA dans les zones proches de Mbeubeuss et 7900 francs CFA dans le Plateau. Chaque camion est mis dans un circuit avec 5 à 15 points d'arrêts selon la longueur. Pour déterminer la longueur de son circuit et sa fréquence de collecte chaque camion dispose d'une fiche de mouvement et les rapports de réorganisation des circuits sont disponibles. Le circuit de la collecte est constituée de trois séquences : T1 (circuit de ramassage) ; T2 (transport vers Mbeubeuss) et T3 (la mise en décharge). Ainsi des structures privées rémunèrent le concessionnaire moyennant la collecte du service.

Par ailleurs, bien que situés hors du système formel, **les charretiers** contribuent beaucoup à la gestion des déchets dans la ville de Pikine.

**La production des données** est assurée par les institutions de recherche et des bureaux d'études sur la base de contrat de prestations de services. Parmi ceux-ci on peut citer l'Institut Africain de Gestion Urbaine (IAGU) et le cabinet d'études « Environnement-Déchets-Eaux » (EDE) :

**L'Institut Africain de Gestion Urbaine (IAGU)** a deux rôles dans la gestion des déchets : l'éclairage scientifique et le plaidoyer. Cette organisation a montré les risques environnementaux et l'impact en termes de gain afin de conforter les décideurs sur l'urgence d'arrêter Mbeubeuss, mais aussi sur l'intérêt d'intégrer les récupérateurs et ce dans le dispositif dans le cadre d'un travail de reconversion de Mbeubeuss. L'IAGU a mené la première étude de caractérisation des déchets en 1997 et la deuxième en 2008. La troisième qui date de 2015 a porté sur la décharge de Kaolack, une ville moyenne de l'intérieur du pays. L'IAGU a également développé une méthodologie de caractérisation. Enfin, IAGU fait aussi du plaidoyer pour une nouvelle organisation des déchets.

**Environnement-Déchets-Eaux (EDE)** mène, pour le compte des structures en charge des déchets, des études de valorisation des déchets solides, de faisabilité d'unités de traitement et de gestion des déchets solides et de la formation dans les métiers des déchets.



*Mouhamadou Wade, Hamidou Diop et Marie Rose Mendy, à Yoff. Photo par Maguette Diop*



---

**Partenariats institutionnels** : parmi ces partenaires, la Ville de Pikine ainsi que la CADAK pensent que le seul partenaire noté dans la gestion des déchets est UCG. Quant à l'ADM, elle travaille aussi avec les structures étatiques et surtout celles ayant des compétences partagées avec les collectivités locales : ONAS, UCG, AGEROUTE, AGETIP. La Ville de Dakar développe des initiatives liées à la gestion des déchets telles que le programme de réhabilitation de la voirie. Outre la fourniture de poubelles et l'amélioration du cadre, elle participe à l'amélioration du service de gestion des ordures. Selon Mr Diop, Directeur de la Direction du Développement Urbain de la ville de Dakar, il y a un projet avec l'AGU dans le cadre d'une initiative ville durable qui met l'accent sur les mécanismes de développement propres (MDP) dans lesquels les ASC, les GP, les acteurs communautaires y sont impliqués. D'ailleurs, dans le cadre du Réseau des villes d'Afrique de l'Ouest et du Centre, la ville de Dakar a signé une convention avec l'UCAD. Il y a aussi d'autres initiatives : l'UCG est en partenariat avec le GGGI à Touba sur une valorisation du plastique avant tout. Elle a signé des conventions avec plusieurs partenaires institutionnels (GGGI, ADM, DEEC, ISE, ENEA, G15, des villes comme Thiès) et non institutionnels (l'ONG Vivre avec l'eau, NCD, Association des récupératrice.eur.s de Mbeubeuss (Bokk Diom), bureau d'étude EDE). En plus l'UCG fait l'objet de sollicitations ponctuelles des différentes collectivités locales de la région.

En ce qui concerne l'UCG, les problèmes majeurs du système de gestion des déchets sont : l'absence d'une vision globale sur le secteur ; un problème d'accompagnement et d'implication des collectivités territoriales dans la gestion des déchets ; le plaquage de solutions financées dans le cadre de la coopération décentralisée qui pose le problème de l'adéquation entre les approches développées dans les villes des pays du Nord et les réalités de la mise en œuvre sur le plan local.

Quant à la CADAK, la gestion des déchets de la région de Dakar se limite à l'évacuation et l'élimination (la mise en décharge). Malgré les efforts de l'UCG, la gestion des déchets est très mauvaise à Dakar parce qu'elle est inadaptée aux quartiers irréguliers et n'inclut pas un volet valorisation. La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) qui devrait permettre à la Ville de supporter la gestion des déchets municipaux souffre de la faiblesse du taux de recouvrement. Par conséquent, les recettes de la ville tirée de la TEOM s'élèvent à 3 milliards contre 17,3 milliards nécessaires pour la gestion des déchets.

L'ADM, pense que la difficulté au Sénégal est que les structures d'exécution comme l'AGEROUTE et l'UCG ont tendance à vouloir intégrer les compétences de planification et de programmation qui relèvent des directions centrales des Ministères de tutelles. Par ailleurs, d'autres contraintes évoquées sont, entre autres, le fait que les récupératrice.eur.s ne sont pas intégrés.e.s dans le système formel de gestion des déchets ; la difficulté à mettre en œuvre le projet de reconversion de Mbeubeuss. La SICAP jadis actionnaire de ladite SEM vient avec son lot de contraintes telles que : la croyance à la capacité auto-rémunératrice du service ; le manque d'implication des communes ; l'absence de concentration des efforts dans le système principal de gestion des déchets. L'UCG, en tant qu'opérateur de gestion des services, est confronté à des contraintes financières. Le service est financé par l'Etat et ce financement n'est pas viable.

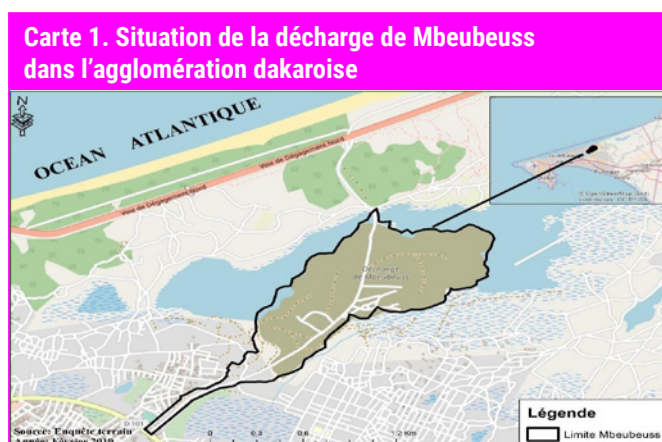
**Les solutions préconisées sont entre autres**, pour la DEEC et EDE : le système doit, s'orienter davantage sur les mécanismes de valorisation avec un important travail de tri en amont. Seul un système renforcé par les techniques de valorisation mécano-biologique (CTT, CIVD, plateforme de compostage) peuvent permettre de diminuer les déchets solides de façon significative. Les déchets putrescibles doivent être intégrés dans un système de valorisation biologique adapté de type compostage. Il faut également renforcer l'intercommunalité dans la gestion des déchets solides. Des réformes institutionnelles dans la gestion des déchets solides sont nécessaires pour

renforcer l'UCG dans ses prérogatives, et avoir des délégations régionales plus dynamiques. Outre ces aspects, EDE souligne que le volet valorisation énergétique est faiblement représenté et que ce dernier doit être intégré dans les politiques de valorisation des déchets solides.

La Ville de Dakar préconise que l'UCG devrait être sous l'autorité de la ville. Et la ville de Pikine propose tout de même que la gestion des déchets soit transférée aux communes qui maîtrisent mieux les problèmes locaux. Par contre, la CADACAR propose que la gestion des déchets soit transférée aux communes qui maîtrisent mieux les problèmes locaux et qui sont les plus à même d'apporter une attention adéquate sur les faiblesses des collectivités locales, ces points faibles étant liées surtout au manque de ressources humaines capables de penser le développement local. Selon l'ADM, il faut réformer le cadre de gestion des déchets pour asseoir son ancrage institutionnel, favoriser une meilleure implication de tous les acteurs concernés et l'adapter aux réalités actuelles. L'UCG par contre, pense à la mise en place de poubelles et d'un dispositif de collecte sélective tout en insistant sur l'éducation pour la promotion de pratiques responsables dans la gestion des déchets (PPPRGD), et d'une unité de veille et de sensibilisation. Pour l'AGU, seules les collectivités locales sont en mesure de conférer une dynamique locale au service, et le cadre institutionnel doit être clarifié ainsi que le statut de l'UCG.

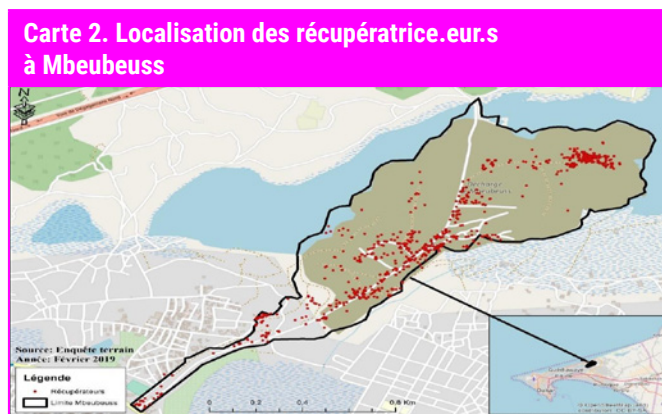
## II. Le contexte géographique de la décharge de Mbeubeuss

La région de Dakar concentre 3.137.196 habitants en 2013<sup>2</sup> sur un espace restreint (550 km<sup>2</sup>). Cette situation se traduit par de fortes densités démographiques soit 5.735 habitants au kilomètre carré, qui pose de nombreuses contraintes en matière d'aménagement et de gestion de l'environnement urbain. La production de déchets solides dans la capitale est de 893.000 tonnes en 2018 contre 475.000 tonnes en 2008 (Cissé, 2008), soit une hausse de 65% en une décennie. La gestion des déchets solides à Dakar repose exclusivement sur l'option de la décharge de Mbeubeuss comme méthode d'élimination (Cissé, 2012). Le site fut à l'origine un lac situé aux rebords de la dépression des Niayes. À 30 kilomètres au Nord-Est de la ville de Dakar, elle est séparée de la plage par un cordon dunaire. Mbeubeuss du nom de l'ancien lac, est un espace extensible d'orientation Sud-Ouest-Nord-Est, dont la superficie estimée à 150 ha en 2007 a atteint 175 ha en 2018. Entourée par les villages de Malika à l'Ouest, Keur Massar au Sud, Niakoul Rab au Sud-Est et Tivaouane Peulh à l'Est, le site est une cuvette appartenant à l'écosystème des Niayes. La décharge est aujourd'hui ceinturée au Sud, à l'Ouest et à l'Est par l'habitat urbain et ses limites septentrionales sont en cours d'urbanisation. Cette dynamique est accentuée par le prolongement de la voie de dégagement nord (VDN) qui borde l'Atlantique et dessert Malika, Keur Massar et Tivaouane Peulh à l'Est, ce qui fait que Mbeubeuss se situe aujourd'hui à l'intérieur de l'agglomération dakaroise.



<sup>2</sup> Chiffre du dernier recensement général de la population, de l'habitat, de l'agriculture et de l'élevage de 2013 (RGPHAE) publié en 2014 par l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD)

La particularité de Mbeubeuss est aussi d'être un espace de vie dont les récupérateurs en donnent une certaine représentation, un espace structuré autour de quelques villages et de lieux dont la toponymie est significative. Ces lieux de géosymboles sont *Gouye Gui* (baobab en wolof) et *Baol* les plus anciens villages dont la création remonte à la construction de la décharge dans les années 70. Situé à moins d'un kilomètre de la route bitumée (route de Malika), *Gouye Gui* est le premier village implanté à gauche de la route menant au dépôt. Il est le fait des *bujuman* de la ville, qui en ont fait un lieu de vie permanent. En revanche, *Baol* est implanté à environ 2 km en contre bas de la décharge, sur la droite en partant de l'entrée principale de Mbeubeuss. Le nom du village est une création issue de la région d'origine des migrants saisonniers *baol-baol*.



Source : Enquête récupérateurs, 2018, LaboGéHu

La plupart des récupérateurs de Mbeubeuss habitent à *Gouye Gui* et à *Baol* qui ont longtemps polarisés l'espace de la décharge. Aujourd'hui, d'autres villages, tels qu'*Abord*, *Darou* qui sont aussi importants dans la représentativité des récupérateurs ont vu le jour (voir Figure 1). Contrairement aux anciens villages qui ont une emprise spatiale et sociale très marquée (habitat dense, vaste étendue, forte organisation sociale), les nouvelles agglomérations ont des marques plus diffuses et moins imposantes à l'exemple d'*Abord*.

L'extension de la décharge a fait naître d'autres villages comme *Yémen* ou *Darou* situés sur d'anciennes plateformes. *Yémen* est ainsi nommé en représentation des conditions difficiles de travail et de vie assimilées à une situation de conflit et fait référence à la guerre du Yémen de ces dernières années. *Darou*, lui, est l'archétype du village colonial mouride, et a été l'initiative de récupérateurs à la recherche d'espaces pour le développement de leurs activités de tri et de stockage.

Ce sont des espaces éparpillés tout au long de la route menant à la décharge, en contre bas de la montagne des ordures et font corps avec les lieux d'habitation. Ce sont des « packs » qui sont aussi des lieux de vente et de stockage du matériel récupéré. Ce sont de vastes cours clôturées à l'aide de piquets et de tissus et/ou toiles de fortunes où sont entassés des tas de plastique, de ferraille, de cartons, de bouteilles et autres.



Source : Enquête récupérateurs, 2018, LaboGéHu



### III. Le profil des récupérateur.eur.s

Le chiffre de 1.584 de récupérateur.eur.s recensés à Mbeubeuss n'est pas exhaustif compte tenu des variations saisonnières. À cela, s'ajoute le caractère temporaire de l'activité de récupération.

L'activité de récupération concerne divers âges et les femmes en représentent 26%. Elles sont surreprésentées (43,4%) dans l'échantillon des personnes enquêtées au niveau de la décharge. Au regard de l'âge, un.e récupérateur.eur sur quatre a moins de 30 ans quel que soit le sexe. Chez les hommes, un récupérateur sur cinq a moins de 20 ans. Celles/Ceux qui sont âgé.e.s de 20 à 29 ans représentent la tranche d'âge majoritaire (29,5%) chez les hommes, alors que la tranche d'âge des 30 et 39 ans domine chez les femmes soit 31%. Néanmoins, les récupérateur.eur.s exercent leur activité jusqu'à un âge assez avancé, soit 60 ans et plus. Cette proportion est plus importante chez les récupératrices (8,31%). Ces dernières travaillent jusqu'à un âge assez avancé et par conséquent, elles ne bénéficient pas de retraite et ont une faible possibilité d'ascension sociale à cause l'absence de politique de professionnalisation dans la chaîne de collecte et de valorisation des déchets.

Pour la majorité soit (53,5%) des récupérateur.eur.s enquêtés n'ont exercé aucune autre profession avant de s'adonner à la récupération. Celles/Ceux ayant eu une profession autre que la récupération représente 46,5% et les domaines ainsi recensés sont : l'artisanat (41,3%), le commerce (21,74%), l'agriculture (11%), l'emploi domestique (6,52%), le transport (4,3%) et autres métiers (15,2%).



Kadel Sow, récupératrice, Mbeubeuss.  
Photo par Sonia Dias

Professions passées	Nombre	Pourcentage
Artisanat	19	41,30
Commerce	10	21,74
Agriculture	5	10,87
Ménagère/Emploi domestique	3	6,52
Transport	2	4,35
Autres	7	15,22
<b>Total</b>	<b>46</b>	<b>100,00</b>

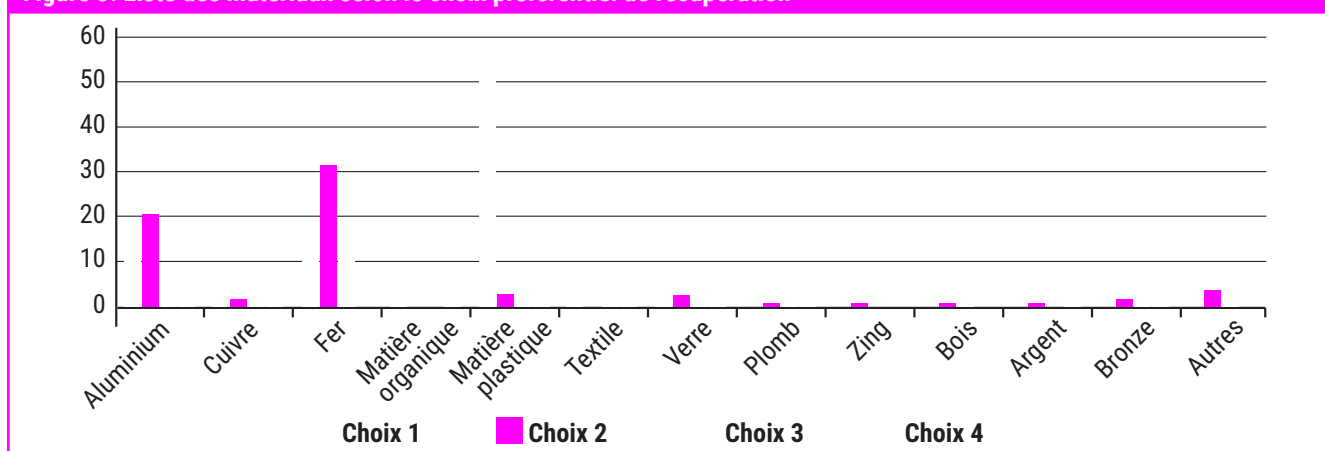
Source : LaboGeHu, enquête récupérateurs, novembre 2018

La diversité des matériaux récupérés cache des choix préférentiels de collecte centrés sur un, deux ou trois produits. Les matières organiques sont principalement récupérées par les femmes. Par conséquent, on note plusieurs options dans la récupération des matériaux. C'est ainsi que dans la liste des matériaux cités comme deuxième choix de récupération, le fer et l'aluminium intéressent respectivement 45% et 30% des récupératrices sans pour autant négliger les autres métaux dans la récupération. Ces mêmes métaux à savoir le fer (35%), et l'aluminium (20%), plus les matières plastiques (15%) occupent les premiers rangs dans la troisième liste de choix des récupératrices alors que le bronze domine la quatrième énumération des produits récupérés avec 23,5% (voir Figure 4). Le fer et l'aluminium représentent donc les deux métaux préférés par ces travailleuses à la décharge.



Ndandy Sall, récupératrice, Mbeubeuss.  
Photo par Sonia Dias

Figure 3. Liste des matériaux selon le choix préférentiel de récupération



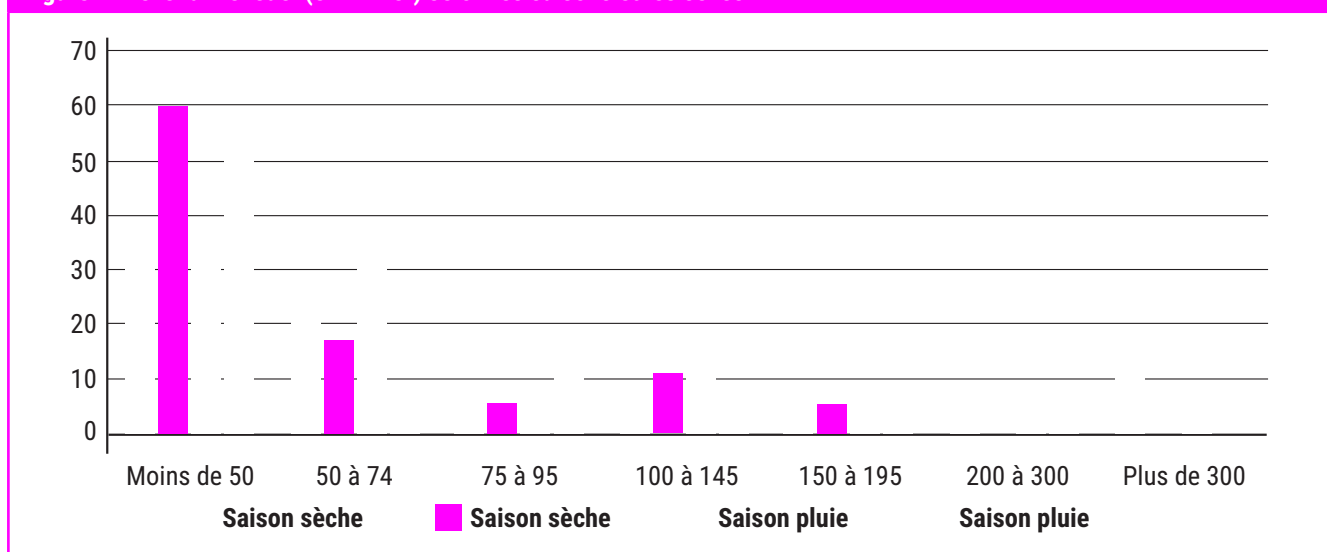
La collecte des déchets constitue la principale source de revenus de 89% des récupératrices enquêtées.

Fréquence	Effectifs	Pourcentage
Jour	49	49,49
Semaine	34	34,34
Mois	10	10,10
Autre	6	6,06
<b>Total</b>	<b>99</b>	<b>100,00</b>

Source : LaboGeHu, enquête récupératrices, novembre 2018

Presque la moitié (49,5%) des récupératrice.eur.s privilégie la vente quotidienne, 34% sont pour la semaine et 10% préfère la vente au mois. Toutefois, ils/elles stockent certains matériaux rares comme les métaux (or, bronze, cuivre) leur permettant de réaliser une transaction plus onéreuse. La figure 4 ci-dessous montre qu'un tiers des récupératrice.eur.s gagnent un revenu mensuel de 50.000 francs CFA. Ce montant est en deçà du salaire minimum de base fixé au Sénégal à 52.500 francs CFA en juin 2018. D'ailleurs, plus d'une femme récupératrice sur deux appartient à la catégorie des faibles revenus soit 60% en saison sèche et 54% en saison des pluies. En outre, aucune femme ne gagne plus de 300.000 francs CFA par mois de la vente des matériaux récupérés, seuls 20% des femmes disposent d'un revenu supérieur à 100.000 francs CFA alors que ce pourcentage est de 25% chez les hommes. La période sèche est plus favorable aux femmes : elles sont 77% à avoir un revenu mensuel supérieur à 75.000 francs contre 64% pendant l'hivernage. Cette tendance est l'inversée chez les hommes dont 66% ont moins de 75.000 francs de revenus mensuel en saison pluvieuse contre 62% en saison sèche. Par conséquent, peu de récupérateurs disposent d'un revenu mensuel supérieur ou égal à 200.000 francs CFA et ceux-là représentent 16,6% en saison sèche et 11% en période d'hivernage chez les hommes. En termes de revenus, les récupératrice.eur.s appartiennent en général aux catégories sociales modestes, ce qui semble expliquer le fait que 17,2% aient déclaré une autre source de revenus. Il s'agit surtout des hommes dont 70,6% disposent de revenus additionnels provenant de l'agriculture, du commerce, de l'artisanat et de la restauration qui sont une alternative à la récupération durant la saison des pluies.

Figure 4. Revenu mensuel (en millier) selon les saisons et les sexes



Source : Enquête récupérateurs, novembre 2018

#### IV. L'environnement de travail des récupératrice.eur.s

La récupération nécessite un certain matériel ainsi que des espaces de stockage, de tri, et des aires de repos. L'accès aux déchets présente autant d'opportunités économiques que de risques.

**Tri, stockage et transport des déchets dans la décharge :** le tri et le stockage des déchets collectés se font en général dans la décharge. Il faut savoir que 86% des récupératrice.eur.s stockent les matériaux collectés avant la vente. Ainsi, 73% d'entre elles ou eux transportent ces matériaux vers les lieux de tri et de stockage où ces opérations se font sur place. 54,5% transportent les matériaux chez un grossiste, contre 32% qui en emmènent chez un.e autre récupératrice.eur ami.e ou parent, tandis que les 13% vont dans d'autres lieux comme la plateforme.



Lieux de tri	Effectifs	Pourcentage
Emplacement du récupérateur	54	54,55
Emplacement grossiste ou autre récupérateur	32	32,32
Autres lieux	13	13,13
<b>Total</b>	<b>99</b>	<b>100,00</b>

Source : enquête récupérateurs, novembre 2018

Celles ou ceux qui transportent les matériaux récupérés hors de leur zone de travail représentent 72,7% de l'échantillon. Les moyens de transport privilégiés sont : des camions des concessionnaires 30,56%, la charrette 54,2% et le transport en bandoulière 12,5%.

**Interactions sociales dans l'espace de Mbeubeuss** : les 32,14% témoignent de violence dans le milieu et les agressions physiques constituent le premier danger. Un peu moins du tiers des récupératrice.eur.s, soit 29%, ont ressenti un danger au niveau des interactions sociales dans la décharge. Cette violence est ressentie de manière inégale selon qu'on est un homme ou une femme : (20,7%) pour les femmes et (16,7%) pour les hommes.

D'autres dangers comme la composition des déchets avec la présence de seringues et d'autres métaux, la cohabitation avec les incessants flux de camions de transport de déchets, les conflits d'intérêts entre les récupératrice.eur.s qui convoitent les mêmes types de déchets, la collecte des déchets sur la plateforme, de même que le stockage des produits dans la décharge sont autant de facteurs de tensions sociales. D'ailleurs, les risques d'incendies ne sont pas à négliger dans la décharge.

Facteurs explicatifs du ressenti	Effectifs	Pourcentage
Composition des déchets	4	14,29
Cohabitation avec les camions d'ordures	5	17,86
Conflits d'intérêt avec récupératrice.eur.s	8	28,57
Risque d'incendies dans la décharge	2	7,14
Agressions	9	32,14
<b>Total</b>	<b>28</b>	<b>100</b>

Source : LaboGeHu, enquête récupératrice.eur.s, novembre 2018

Par ailleurs, les quarante-deux (42) récupératrice.eur.s qui ont participé au focus group ont dit être exposés à des substances dangereuses comme le goudron, l'acide, les déchets médicaux, des liquides toxiques (solvants-peinture, chaux, vidange fosse septique), le plomb, la poussière, la fumée et les odeurs néfastes. Les maladies les plus fréquentes chez les récupératrice.eur.s sont, par ordre d'importance, le lumbago (26), la dermatose (19) et les infections respiratoires aiguës (asthme, tuberculeuse, toux), et la nausée. Ces récupératrice.eur.s se soignent dans les structures sanitaires et/ou recourent à la médecine traditionnelle voire même à l'automédication parce qu'ils ne bénéficient pas d'une assurance santé ou maladie.

Leur cohabitation avec les camions au niveau de la plateforme et sur le parcours de dépôt occasionne parfois des chocs surtout chez les enfants et ceux qui se précipitent pour s'arracher les ordures.

Cependant, dans la décharge ils ou elles ont accès à certaines installations qui facilitent plus ou moins le travail comme les restaurants, des abris de stockage, de tri et de repos, des emplacements individuels en plein air, des espaces aménagés pour des toilettes, et enfin, de l'eau potable puisée dans les quartiers environnants en raison de l'absence d'une source potable dans la décharge.

## V. La structure organisationnelle des récupératrice.eur.s

La seule structure organisationnelle est l'association des récupératrice.eur.s de Mbeubeuss « Bokk Diom » dont le bureau est composé des postes suivants : président, secrétaire, trésorier, porte-parole et chargé(e) de la maison communautaire, tout.e.s élu.e.s par le comité directeur. La ou le président.e est chargé.e de convoquer les réunions de bureau, d'ordonner le financement des activités, et de représenter l'association dans la vie civile. Cette structure a mis en place cinq comités : organisation, loisirs et jeunesse, patrimoine et matériel, communication et le comité des femmes, ce dernier étant le seul à ne pas être dirigé par un homme. Les membres des comités sont élus tous les trois ans et les dernières élections se sont tenues en octobre 2017. Mais lors de ces élections, si 55% disent y avoir participé, près du tiers des membres trouvent l'élection sans intérêt (30%) et un cinquième dit s'être abstenus (20%). Pour autant, cette structure joue un rôle d'intermédiation et de défense des intérêts des récupératrice.eur.s auprès des collectivités locales, de l'UCG et des services de sécurité, en l'occurrence la police et la gendarmerie. Pour cette étude, presque un récupérateur sur cinq soit 24,2% est membre de l'organisation et 71% de ces adhérents affirment que leur structure doit organiser des élections.



Réunion d'information des récupératrice.eur.s sous un abris. Photo par Maguette Diop

Motifs de non adhésion	Nombre	Pourcentage
Désintérêt	17	29,82
Méconnaissance	19	33,33
Manque de temps	6	10,53
Âge	5	8,77
Autres	10	17,54
<b>Total</b>	<b>57</b>	<b>100,00</b>

Source : LaboGeHu, enquête récupératrice.eur.s, novembre 2018

Les 71% des membres de Bokk Diom participent aux ateliers et réunions organisés par l'association et ils sont 74% à penser que leurs dirigeants ont les compétences nécessaires pour négocier avec les partenaires institutionnels. En revanche, plus de la moitié d'entre eux déclare ne bénéficier

d'aucun avantage. Et les avantages tirés de l'adhésion consistent en formations pour les 45,5% ainsi que l'éligibilité à des dons/aides. D'ailleurs, les 9%, se disent intéressé.e.s par la régulation des prix des matières récupérées.

Cependant l'association n'est pas encore porteuse d'initiatives collectives dédiées à l'amélioration des conditions de travail des récupératrice.eur.s bien que des démarches de plaidoyer auprès des autorités (Préfet, Maire, Police) pour la reconnaissance de leur travail ont été engagées à ses débuts dans les années 90. Et aujourd'hui encore, malgré ces initiatives, le statut social des récupératrice.eur.s n'a pas évolué dans le cadre du droit du travail.

Néanmoins l'association a eu à collaborer avec des ONGs comme Intermonde qui appuie ses membres individuellement dans l'ouverture de comptes bancaires et/ou l'obtention de prêts au niveau du Crédit Mutuel du Sénégal. En plus, les membres de Bokk Diom ont bénéficié d'une formation en gestion administrative, financière, organisationnelle et en plaidoyer. Ils ont un centre de santé financé dans le cadre du projet IPEC BIT/ENDA GRAF SAHEL qui a favorisé l'emploi de 5 femmes, aides-soignantes et infirmières, bien que l'établissement soit non fonctionnel aujourd'hui. En outre, l'association a pour objectif le retrait des enfants de la décharge et à ces fins le projet de recherche-action d'Enda Graf Sahel fut mise en place avec le programme IPEC BIT/ENDA GRAF SAHEL, un partenariat avec les parents d'enfants et la Mairie de Malika.



Atelier d'orientation des récupératrice.eur.s pour la mise en place d'une entreprise pilote avec l'appui de WIEGO et du BIT. Photo par Maguette Diop

## VI. Le rôle des récupératrice.eur.s dans le système de gestion des déchets

Bien que les acteurs et services du domaine de la gestion des déchets partagent des attitudes similaires envers le métier de la récupération, leur perception diffère à bien des égards. C'est ainsi que EDE distingue plusieurs catégories de récupératrice.eur.s selon leur spécialisation : métaux, plastique et bois ; déchets alimentaires et déchets putrescibles ; sacs et pièces en verre ; textiles et cartons ; et éléments fins (engrais biologiques). Pour ces derniers, ils réduisent considérablement la quantité de déchets solides car collaborent avec les industries de recyclage. L'UCG affirme que le plan d'action de réinstallation (PAR) avait recensé 1.021 récupératrice.eur.s fixes. Quant à la DEEC, elle ne dispose pas de données précises sur le nombre, la typologie et la répartition des récupératrice.eur.s mais des études réalisées par l'ADM et l'UCG pourraient donner des indications plus précises. Pour la DST de Pikine, l'activité de récupération est centrée à Mbeubeuss et les récupératrice.eur.s sont ignoré.e.s dans la politique de gestion des déchets. La récupération n'est pas perçue comme un mode de gestion des déchets.

Selon le plan stratégique du DST de la Ville de Rufisque, la ville en partenariat avec la SOCOCIM, avait initié une action de promotion des récupératrice.eur.s dans le cadre d'un projet de valorisation de jeunes financés par la SOCOCIM, initiative qui est tombé en faillite depuis. L'IAGU considère



l'action des récupératrice.eur.s comme étant très intéressante car permet de réduire les coûts de transfert. Pour cet organisme, Mbeubeuss représente une opportunité financière, une source de vie, malgré de nombreux risques présenté par le site.

Mais aujourd'hui, les récupératrice.eur.s sont à la périphérie du dispositif de collecte des déchets. Ils ou elles sont toléré.e.s, ce qui n'est pas une intégration. Selon l'UCG, la récupération est une initiative individuelle et les récupératrice.eur.s ont leurs propres filières. Il existe des filières organisées de récupération à Mbeubeuss. Néanmoins, les récupératrice.eur.s font elles ou eux-mêmes des mises à feu pour extraire le fer et le cuivre, ce qui provoque des incendies à Mbeubeuss. D'après l'UCG de Pikine, ces récupératrice.eur.s participent aux plans de formation de organisés par la structure mais le manque d'équipements et l'absence de services sociaux de base représente de vrais problèmes. La difficulté d'avoir des statistiques fiables sur les déchets s'explique par le fait que 30% des déchets sont récupérés par des véhicules de transport d'ordures. De plus, certains produits ainsi obtenus sont remis en circulation sur le marché à l'insu des consommateurs. En vue de cette situation, des suggestions pour améliorer l'encadrement du secteur ont été émises afin de pallier aux risques pour la santé publique engendrés par ces pratiques. C'est dans ce même ordre d'idées que s'inscrit la CADAK lorsqu'elle affirme que les récupératrice.eur.s ne sont pas bons partenaires en matière de la gestion des déchets. La DEEC pense plutôt au rôle primordiale que joue la récupération de déchets au sein de la communauté. Étant une source de revenus importante cette activité occupe une place importante dans l'économie urbaine permettant de faire vivre de nombreux ménages et les récupératrice.eur.s sont des acteurs importants dans les processus de gestion des déchets. En récupérant une certaine quantité de déchets à la décharge, elles ou ils augmentent sa capacité de transfert et contribuent à la réduction d'émissions de gaz à effet de serre ou l'exposition aux métaux lourds. Pour l'ADM, les structures de récupératrice.eur.s pourraient évoluer en plusieurs étapes : en commençant par le statut d'OCB elles deviendraient GIE puis SARL. Il y donc a un réel besoin d'appui et de formalisation des structures de récupération de déchets.



Les récupératrice.eur.s au niveau de la plateforme de dépôt des ordures de Mbeubeuss. Photo par Taylor Cass Talbott

Globalement, la récupération des déchets est une activité économique dans la mesure où les objets triés sont destinés à la vente ou à remplacer un produit de vente. Au-delà de ses avantages économiques, cette activité remplit des fonctions environnementales et sociales qu'il convient de surligner dans le but d'informer et de sensibiliser sur l'importance de cette main d'œuvre qui se trouve reléguée à la périphérie du système de gestion des déchets.

Dans les pays en développement, la gestion des déchets s'articule autour de deux systèmes parallèles : formel et informel. La pauvreté urbaine et les failles dans le système formel de gestion des déchets favorisent le développement d'un système informel de collecte, de transport et de

recupération. Afin de répondre à cette demande insatisfaite, un système informel de gestion des déchets, qui est avant tout une source de revenus pour ses acteurs, s'est développé. Et le métier de récupération s'inscrit dans ce même ordre d'idée (Saglin et al. 2018, Cirelli et al. 2016). **Les récupératrice.eur.s trient une quantité non négligeable de déchets variés et jouent un rôle considérable à Mbeubeuss, la principale décharge reconnue de Dakar depuis 1970.**

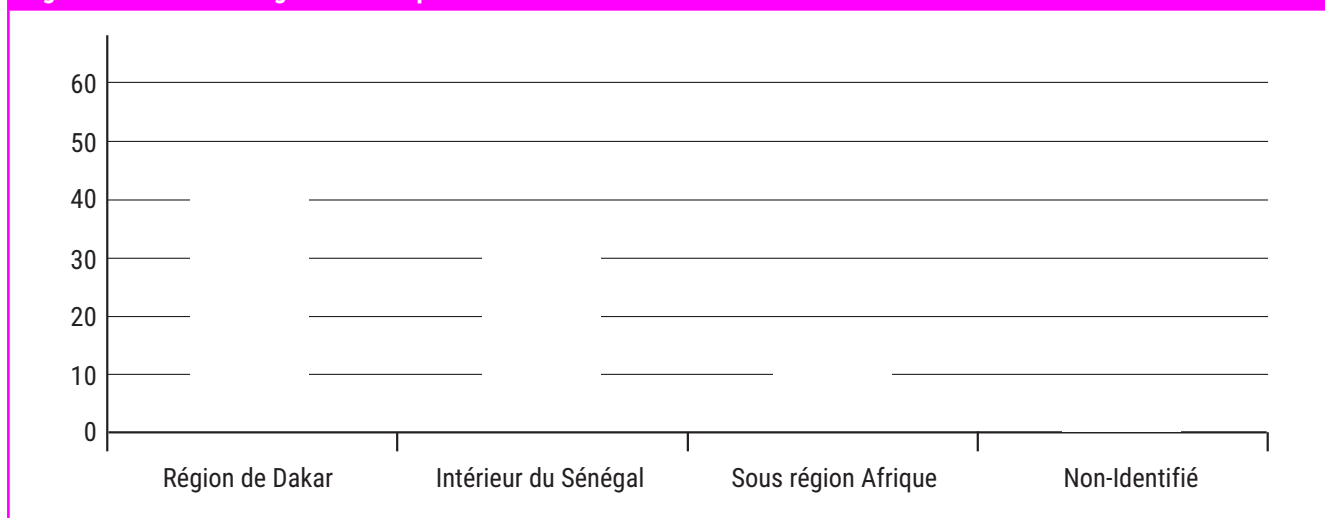
Sur le plan environnemental et écologique, l'importance de l'action des récupératrice.eur.s peut être démontrée à travers le volume de déchets récupérés qui correspond à environ 13% de la quantité annuelle totale collectée dans l'agglomération dakaroise. En outre, c'est aussi une façon d'atténuer la vulnérabilité environnementale et écologique de la ville dont le plan directeur d'urbanisme n'a pas prévu d'autres lieux de stockage et de traitement des déchets. C'est cette perception qui est la plus largement partagée par les autorités publiques du Sénégal comme la COMNACC, la DEEC et l'ADM. Selon ces dernières, les récupératrice.eur.s sont des partenaires qui aident dans la réalisation de tous les projets pour une gestion intégrée et durable des déchets.

Sur le plan économique et social, les récupératrice.eur.s jouent un rôle important dans l'économie urbaine des déchets. Cette activité constitue l'un des terrains privilégiés de reconversion de la plupart des villageois chassés par le dénuement des campagnes ou par la crise de l'emploi dans les pays environnants comme le démontre la part importante des migrants dans l'effectif des récupératrice.eur.s (figure 5).



Le transport des matériaux collectés vers les espaces de tri. Photo par Taylor Cass Talbott

Figure 5. Localités d'origine des récupératrice.eur.s



Source : LaboGeHu, enquête récupératrice.eur.s, 2018

---

Outre sa contribution à l'insertion socio-économique de nombreux citoyen.e.s et migrant.e.s dans la communauté dakaroise, la récupération a des effets directs et indirects sur les autres secteurs d'activité qui recyclent les produits récupérés à la décharge.

Le travail des récupérateur.eur.s est important et nécessite une formalisation parce qu'il joue un rôle important tant sur le plan économique que sur la gestion de l'environnement par le recyclage. En plus, la relation coût des matières premières et le fonctionnement de notre système économique reste une illustration du rôle environnemental et économique des récupérateur.eur.s. Les récupérateur.eur.s contribuent à l'économie urbaine en faisant entrer sur le marché des ressources alternatives doublement bénéfiques : coût de la matière moins cher et une rentabilité environnementale.

Malgré leur rôle d'acteurs dans le système de gestion des déchets et leur intervention dans la décharge de Mbeubeuss, récupérateur.eur.s ne sont pas intégrés dans le système formel de cette gestion.

Le cadre réglementaire de la gestion des déchets au Sénégal et particulièrement de la ville de Dakar est hérité du courant hygiéniste de l'époque coloniale. Cette politique de gestion des déchets est donc d'usage purement techniciste. Cette façon de faire est guidée par une perception des déchets comme source de maladies dont il faut s'éloigner pour préserver la santé publique (Dagognet, 1997).

Cette image négative est renforcée par l'idée qu'en réintroduisant les déchets dans la ville, les récupérateur.eur.s contribuent à dégrader le cadre de vie citadine, l'environnement et la santé publique (Diop, 2012).

Au regard des risques socio-environnementaux générés par la décharge de Mbeubeuss, l'Etat décide de la fermer et la réhabiliter (UCG, 2011-2012). Toutefois, l'exploitation du CET, construit pour le transfert s'est arrêtée à cause de la perception négative des déchets, ce qui a déclenché une montée du syndrome NIMBY dans la zone. Cependant, le seul volet de la valorisation qui semble intégrer les autorités sénégalaises est le compostage pour la valorisation agricole. Mais la ville étant un système non agricole, cette pratique est vouée à la campagne donc à la périphérie. Et du fait de la non inclusion de la valorisation dans la gestion formelle des déchets, les récupérateur.eur.s sont relégués à une position marginale.



Suite au diagnostic et le partage des résultats avec les parties prenantes, le Laboratoire de Géographie Humaine recommande à WIEGO, dans le cadre de la mise en œuvre du projet, « Réduction des déchets dans les villes côtières grâce au recyclage inclusif » (ReWCC), de soutien à l'organisation Bokk Diom dans la ville de Dakar, les actions suivantes :

### **Renforcer l'organisation des associations de récupérateur.eur.s et la représentation de leurs membres en améliorant la gouvernance de la structure organisationnelle à travers:**

- L'intégration des femmes dans les instances de direction de la structure organisationnelle;
- Une plus grande démocratisation du fonctionnement de l'association;
- Le renforcement de l'impact de l'association sur l'amélioration des conditions de travail des récupérateur.eur.s;
- La formalisation du statut du récupérateur.eur.

### **Assurer des moyens de subsistance plus sûrs et plus durables aux récupérateur.eur.s de déchets par :**

La promotion de la professionnalisation des récupérateur.eur.s dans la chaîne de collecte et de valorisation des déchets en:

- Créant un cadre de dialogue et d'échange entre les récupérateur.eur.s, les industriels et commerçants pour négocier les prix des matériaux et mieux encadrer les transactions dans la décharge;
- Encourageant la création de petites unités de valorisation des déchets;
- Formant les récupérateur.eur.s aux métiers d'entrepreneuriat et aux techniques de valorisation plus sûres et plus durables.



*Moustapha Diouf, un pionnier de la récupération et recyclage à Mbeubeuss. Photo par Taylor Cass Talbott*

L'amélioration des outils de travail des récupérateur.eur.s en:

- Promouvant un modèle d'équipement de travail adapté aux conditions du terrain : gilet, chaussures de sécurité, gants, casque, combinaison, masque, etc. ;
- Subventionnant le matériel de transport des matériaux récupérés dans la décharge : chariot, pousse-pousse à deux roues, petits véhicules pour la récupération dans la ville ou le transport hors décharges.

L'amélioration du cadre de vie sur la décharge en :

- Installant des toilettes mobiles dans les différents villages de la décharge;
- Facilitant l'approvisionnement en eau potable dans la décharge et/ou à proximité moyennant l'installation de citernes par exemple;
- Aménageant la voie d'accès à la plateforme en séparant la circulation automobile des récupérateur.eur.s piéton.ne.s.

---

L'amélioration des conditions de sécurité et de santé en :

- Continuant le travail de sensibilisation des récupératrice.eur.s sur les risques d'incendies dans la décharge;
- Promouvant les bons comportements dans les rapports entre récupératrice.eur.s pour réduire les agressions, les tensions et les conflits sociaux ;
- Renforçant la sécurité des travailleurs et du site en général ;
- Incitant à l'adoption de bonnes règles de conduite face aux risques inhérents à l'activité de récupération;
- Rendant fonctionnel le centre de santé de Mbeubeuss pour mieux prendre en charge les risques sanitaires auxquels les récupératrice.eur.s sont exposés comme le lumbago, les blessures dues aux matériaux, la dermatose, les infections respiratoires ;
- Subventionnant l'inscription des récupératrice.eur.s à la couverture maladie universelle.

Appuyer les récupératrice.eur.s dans leurs efforts à se structurer en coopérative afin de mieux sécuriser leurs moyens de subsistance comme une des solutions pour la gestion inclusive des déchets.

### **Intégrer les récupératrice.eur.s dans les systèmes municipaux de gestion des déchets solides par :**

Un plaidoyer soutenu pour la reconnaissance institutionnelle des récupératrice.eur.s en :

- Allant vers la création du statut de récupératrice.eur.s comme catégorie socioprofessionnelle inscrit dans le droit du travail ;
- Faisant de la promotion d'un syndicat des récupératrice.eur.s, une étape préalable à la reconnaissance de leur activité dans la législation du travail ;
- Promouvant un dispositif de sécurité sociale qui permet aux récupératrice.eur.s seniors d'avoir droit à une retraite.

Une sensibilisation des collectivités territoriales et services en charge de la gestion des ordures pour une meilleure perception du rôle des récupératrice.eur.s en :

- Formant les élus locaux sur l'économie verte et la ville durable ;
- Diffusant les savoirs faire des récupératrice.eur.s en termes de valorisation des déchets.

---

## **Renforcer les capacités des organisations de récupératrice.eur.s dans les systèmes municipaux de gestion des déchets solides par :**

L'amélioration de la visibilité de regroupements comme l'association Bokk Diom auprès des récupératrice.eur.s grâce à un travail de communication et d'information ;

La formation des leaders des associations de récupératrice.eur.s en :

- Renforçant les capacités des leaders en matière de négociations, de défense des intérêts des récupératrice.eur.s dans les actions de développement municipal c'est-à-dire, faciliter leur intégration dans les systèmes municipaux de gestion des déchets solides.

## **Encourager le mouvement mondial des récupératrice.eur.s de déchets pour une voix collective renforcée à travers :**

La formation des récupératrice.eur.s sur les nouvelles technologies de communication en encourageant la mutualisation des connaissances sur les expériences de valorisation des déchets ;

La prise en compte des enfants des décharges en :

- Recherchant des articulations avec les opérations de retrait des enfants de la rue développées par les organisations internationales ;
- Sensibilisant les récupératrice.eur.s sur le droit à l'éducation des enfants ;
- Mettant en œuvre des programmes de protection sociale et de prise en charge des enfants qui « travaillent » dans la décharge publique.

La création de programmes de garderie d'enfants pour les familles des récupératrice.eur.s.

---

Ngnikam E. et Tanawa E., 2006, Les villes d'Afrique face à leurs déchets, Belfort, Université de Technologies de Belfort-Montbéliard, Coll. Chantiers.

Cirelli C. et Florin B. (Dir), 2015, Sociétés urbaines et déchets, éclairages internationaux, Presse universitaires François-Rabelais.

Jaglin S., Debout L. et Solenson I. (Dir.), 2018, Du rebut à la ressource : valorisation des déchets dans les villes du sud.

Cissé O. (Dir), 2012, Les décharges d'ordures en Afrique, le cas de Mbeubeuss à Dakar, IAGU-Kharthala, 329 p

Cissé O., 2007, L'argent des déchets : l'économie informelle à Dakar, KARTHALA-CREPOS,

Drunen L.V, Arrous M.B, et Waas E. (Dir), 1990 « des déchets des hommes » : expériences urbaines de recyclage dans le tiers monde, Enda-Dakar.

Diawara A.B., 2010, Les déchets solides à Dakar. Environnement, Société et Gestion Urbaine, Géographie, Université Michel de Montaigne-Bordeaux III, 793 p

Cissé O., 2003, « Les facteurs de croissance des activités informelles de valorisation des déchets urbains : cas de Dakar », Thèse présentée à la faculté des études supérieures, Université de Montréal, 379 p

Allix E. et Florin B., 2018, « Indésirables dans la ville, utiles dans les ordures ? » Les récupérateurs de déchets urbains entre relégation, intégration et demande de reconnaissance (Casablanca, Rabat), Article publié à l'Université François Rabelais, Tours

Pierrat A., 2007, La décharge de Mbeubeuss et la gestion des déchets à Dakar. Approche géographique. Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Septembre 2007

Pierrat A., 2014, « Les lieux de l'ordure de Dakar et Addis Abäba » Les territoires urbains et valorisation non institutionnelle des déchets dans deux capitales africaines, Thèse soutenue à l'UFR de géographie, Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

Diop ch. et Thioune R. M. (Dir), 2014, Les déchets électroniques et informatiques en Afrique : Défis et opportunités pour un développement durable au Bénin, au Mali et Sénégal, IDRC/ CRDI KHARTHALA

Sambou G., 2008, « Analyse des impacts de la décharge de Mbeubeuss (Dakar) sur les élevages porcins environnants » Thèse de doctorat, Faculté de Médecine, de Pharmacie et d'Odontostomatologie, Université Cheikh Anta DIOP de Dakar, 138 p

Vert-Information Environnementale : Mbeubeuss bombe écologique ou source de vie ? N°008-octobre-Novembre 2008

M. Ndiaye · L. El Metghari · M.M. Soumah · M.L. Sow, Gestion des déchets biomédicaux au sein de cinq structures hospitalières de Dakar, Sénégal (Biomedical waste management in five hospitals in Dakar, Senegal), *Bull. Soc. Pathol. Exot.* (2012) 105 :296-304

Souleymane Diédhiou, 2007, Fermeture de la décharge de Mbeubeuss : Quelles alternatives pour les récupérateurs ? Mémoire de Master Population & Développement, UCAD, 2007

Amadou Bélal Diawara, 2009, Les déchets solides à Dakar. Environnement, sociétés et gestion urbaine. Géographie. Université Michel de Montaigne - Bordeaux III, 2009. Français. <tel-00466516>



---

## Rapports :

APIX et UCG, 2018, Mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage (amo) pour l'élaboration d'un nouveau schéma directeur de traitement des déchets solides de la région de Dakar, 118 p

UCG, 2016, Programme de gestion des déchets urbains solides de la Région de Dakar : Rapport annuel d'activités 2016, Ministère de la Gouvernance Locale du Développement et de l'Aménagement du territoire, Dakar

UCG, 2016, Rapport de la campagne nationale de caractérisation des ordures ménagères et assimilées, Novembre 2016

Ministère de l'Aménagement du territoire et des collectivités locales, 2013, Programme National de Gestion des déchets : Plan stratégique (2013-2020)

Banque Mondiale, Cadre de politique de Réinstallation. Projet autoroute à péage Dakar-Diamniadio Fermeture de la décharge de Mbeubeuss, Rapport, 2008

Agence de Développement Municipal (ADM), Programme de Renforcement et d'équipement des collectivités locales (ADM), Juin 2010

CADAK-CAR, Étude de l'opération de reconversion du Site de la Décharge de Mbeubeuss, ADM, SOGREAH, KADAK-CAR

IAGU, Décharge de Mbeubeuss : Analyse des impacts et amélioration des conditions de vie et de l'environnement à Diamalaye (Malika)- proposition détaillée, Septembre 2006

Primature, actualisation du plan de gestion des déchets biomédicaux, Programme De Renforcement des Systemes Regionaux de Surveillance de Maladies (Prsrsm)/Regional Disease Surveillance Systems Enhancement Project (Redisse Senegal), Avril 2016

## Textes législatifs et réglementaires

République du Sénégal, Décret n° 2015-1703 du 26 octobre 2015 portant transfert du programme de gestion des déchets solides urbains de la Région de Dakar à l'Unité de Coordination de la Gestion des Déchets solides du Ministère de la Gouvernance locale, du Développement et de l'Aménagement du Territoire

République du Sénégal, Loi n° 2011-17 du 30 août 2011 portant création de la Société pour la Propreté du Sénégal

République du Sénégal, Loi n° 2012-27 du 28 décembre 2012 abrogeant la loi n° 2011-17 du 30 août 2011 portant création de la Société pour la propreté du Sénégal (SOPROSEN)

République du Sénégal, Décret n° 2011-1677 du 30 septembre 2011 portant création de la Société pour la propreté du Sénégal (SOPROSEN SA), approbation de ses statuts et fixation de ses règles d'organisation et de fonctionnement

République du Sénégal, Décret Ministériel n° 2006-05 du 9 janvier 2006 portant transfert du programme de gestion des déchets solides urbains à l'Entente intercommunautaire de Dakar.

République du Sénégal, Décret n°74-338 du 10 avril 1974 réglementant l'évacuation et le dépôt des ordures ménagères

République du Sénégal, Décret n° 2008-1007 du 18 août 2008 portant réglementation de la gestion des déchets biomédicaux.

<b>Ville de Pikine</b>	Ndiaga FALL	Technicien à la direction des Services Techniques	06/12/2018
<b>Ville de Guédiawaye</b>	Mrs. HANN et THIOUNE	Directeur des Services Techniques de la ville	28/12/2018
<b>Entente Cadak-CAR</b>	Salimata Seck WONE	Spécialiste de la gestion des déchets	11/12/2018
<b>Ville de Rufisque</b>	Abdoulaye FAYE	Direction des services Techniques communaux	28/12/2018
<b>UCG Ville de Pikine</b>	Mbaye Fall DIALLO	Coordonnateur Départemental de l'UCG	27/12/2018
<b>UCG, siège</b>	Al Assane SAMB	Responsable d'appui technique à l'UCG.	15/12/2018
<b>Agence de développement Municipal</b>	Adama GUEYE	Responsable de projet	14/12/2018
<b>Concessionnaire, EAD Suarl</b>	Abdoulaye NDER	Chef d'entreprise	02/01/2019
<b>BOKK-DIOM</b>	Responsables de l'association	Association de récupératrice.eur.s	04/12/2018
<b>IAGU</b>	Oumar CISSE	Directeur de l'Institut Africain de Gestion Urbaine	06/12/2018
<b>Ville de Dakar</b>	Brahim DIOP	Directeur du Développement Urbain	26/12/2018
<b>COMNACC</b>	Libass BA		Novembre 2018
<b>DEEC</b>	Ahmet BARRY		Décembre 2018
<b>EDE</b>	Souleymane NIANG		

---

<b>Dr Papa SAKHO, Maître de conférences</b>	Géographe-urbaniste	Consultant principal, chef de mission
<b>Dr Ibrahima SY, Maître-assistant</b>	Géographe-environnementaliste, Expert en étude d'impact	Appui technique et rédactionnel
<b>Dr Amadou Abou SY, Maître-assistant</b>	Géographe-environnementaliste, Expert en étude d'impact	Appui technique et rédactionnel
<b>Dr Momar DIONGUE, Maître-assistant</b>	Géographe-urbaniste, Expert en gouvernance territoriale	Suivi des travaux et contrôle qualité des rapports
<b>Dr Abdoulaye DIAGNE, Assistant</b>	Géographe-ruraliste, Expert en gouvernance territoriale	Suivi des travaux et contrôle qualité des rapports
<b>Mamadou Bouna TIMERA, Maître de conférences</b>	Géographe-urbaniste, Expert en éducation	Suivi des travaux et contrôle qualité des rapports
<b>Dr Pierre C Sambou, Maître-assistant</b>	Géographe-environnementaliste, Expert en étude d'impact	Appui technique et rédactionnel
<b>Ibrahima Diombaty, doctorant</b>	Géographe-urbaniste	Appui technique et rédactionnel
<b>Issa Diakité, Master</b>	Expert statisticien	Traitement des données

---

**À PROPOS DE WIEGO : Femmes dans l'Emploi Informel : Globalisation et Organisation (WIEGO)** est un réseau mondial qui se mobilise pour améliorer le statut des travailleurs pauvres de l'économie informelle, en particulier celui des femmes. Nous estimons que tous les travailleurs et travailleuses devraient bénéficier de possibilités économiques et de droits égaux. WIEGO favorise le changement par le moyen d'autonomiser leurs organisations, élargir la base de connaissance de l'économie informelle et influencer les politiques locales, nationales et internationales.

Visitez [francais.wiego.org/](http://francais.wiego.org/).

wiegoglobal

wiegoglobal

